

Original: anglais

Correspondance avec des Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes (non-CPC)

(Secrétariat de l'ICCAT)

Conformément à la [Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 03-20 sur les critères visant à l'octroi du statut de Partie, Entité ou Entité de pêche non contractante coopérante à l'ICCAT \(Rec. 21-24\)](#), le Secrétaire exécutif adresse des lettres à : la Dominique, la République dominicaine, Israël, la Jamaïque, le Liban, le Monténégro, Sainte-Lucie et Saint Kitts et Nevis.

Un accusé de réception de cette lettre a été reçu de Saint Kitts et Nevis, Sainte-Lucie a soumis des données de captures et Israël a informé le Secrétariat de son intention de devenir Partie contractante. Aucune autre réponse n'a été reçue.

Le Président du Comité d'application a adressé un courrier à Gibraltar, sollicitant des informations supplémentaires sur la gestion et les captures de thon rouge. La réponse de Gibraltar est jointe au présent document.

Veuillez vous reporter au document **COC_303/2023** pour consulter les informations relatives aux données de captures reçues de Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes ne disposant pas du statut de coopérant.

Réponse de Gibraltar à la lettre du Président du COC

6 octobre 2023

M. Derek Campbell
Président du Comité d'application
Secrétariat de l'ICCAT
C/Corazón de Maria 8-6
28002 Madrid
Espagne

Objet : Gestion et captures de thon rouge à Gibraltar

Cher M. Campbell,

Nous faisons suite à votre correspondance en date du 12 septembre 2023, adressée à M. Prof. John Cortes MP, en ce qui concerne la gestion et les captures de thon rouge à Gibraltar, à laquelle je réponds en son nom.

Avant tout, il est encourageant et, de fait, bienvenu de constater que la Commission apprécie la transparence et l'engagement démontré depuis toujours par Gibraltar à soumettre toutes les données statistiques nécessaires en ce qui concerne le thon rouge et les mesures de gestion mises en œuvre à Gibraltar. Dans le cadre de notre engagement continu à coopérer pleinement avec le Secrétariat de l'ICCAT, veuillez noter que les statistiques de captures de thon rouge (Formulaire ST02-T1NC - Version 2023a) correspondant à la saison ouverte du thon rouge de cette année (2023) ont été transmises par le Département au compte de messagerie électronique STATS_info@iccat.int conformément à la Circulaire ICCAT 0866/23. Un aperçu des statistiques de la saison ouverte du thon rouge soumises figure, en outre, à l'**appendice** du présent courrier. À ce jour, le Secrétariat a donc reçu les données relatives aux captures de thon rouge débarquées à Gibraltar depuis le début du quota de thon rouge, couvrant la période 2015-2023.

En conclusion, nous prenons note des préoccupations exprimées par les responsables de l'ICCAT et saisissons cette opportunité pour réitérer fermement, une nouvelle fois, notre profond désir de poursuivre notre coopération et engagement positif avec le Secrétariat à l'avenir, et d'envisager la possibilité d'élargir l'ICCAT à Gibraltar.

Nous restons à votre disposition pour toute précision additionnelle sur les points susmentionnés et les données statistiques fournies.

Cordialement,

Stephen Warr
Fonctionnaire principal chargé des pêcheries
Département de l'environnement, de la durabilité, du changement climatique et du patrimoine

Appendice

Statistiques récapitulatives de la saison ouverte du thon rouge pour la période 2015-2023

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total admissible de captures (t)	13	13	15,5	15,5	16,74	19,81
Débarquements/ Captures réelles (kg)	12.746	13.894*	16.109*	14.603	17.378*	20.020*
Poids moyen (kg)	47	88	98	121	117	83
Spécimens les plus grands (kg)	271	274	279	299	267	341
Total des pêcheurs sportifs/récréatifs autorisés à débarquer du BFT	91	75	65	61	76	111
Jours totaux en saison ouverte	123	121	69,5	93	39,5	91

Année	2021	2022	2023
Total admissible de captures (t)	21	22,5	25
Débarquements/ Captures réelles (kg)	21.576*	24.902*	27739*
Poids moyen (kg)	128	128	184
Spécimens les plus grands (kg)	328	350	376
Total des pêcheurs sportifs/récréatifs autorisés à débarquer du BFT	85	98	109
Jours totaux en saison ouverte	32	71	33

Note explicative :

*Les captures réelles sont légèrement supérieures au TAC en raison du temps administratif nécessaire pour donner effet à la fermeture de la saison.